



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



académie
Aix-Marseille
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Vaucluse

L'inspecteur d'académie - directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles
Mesdames et Messieurs les enseignants du 1^{er}
degré

s/c de Mesdames les inspectrices et Messieurs les
inspecteurs de l'éducation nationale chargés de
circonscription

IEN-A

Dossier suivi par
Christophe MARQUIER
Téléphone
04 90 27 76 00
Fax
04 90 82 96 18
Mél.
Ce.avignon-adjointia
@ac-aix-marseille.fr

49, rue Thiers
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

OBJET : Les projets d'école 2016-2020

Textes de référence :

Décret n° 2015-372 du 31/03/2015 - JO du 02/04/2015 relatif au socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif aux activités pédagogiques complémentaires ;

Circulaire n° 2013-073 du 03.05.2013 relative au parcours d'éducation artistique et culturelle de chaque élève ;

Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.

Une nouvelle campagne de projet d'école est maintenant lancée. Dans un souci de simplification les documents supports proposés sont volontairement épurés. Les différents volets jusqu'alors demandés seront synthétisés sous forme de parcours de l'élève comme cela vous est expliqué dans l'annexe de ce document.

Les projets d'école 2016-2020 s'appuieront sur le nouveau projet académique dont les trois axes prioritaires sont la réussite scolaire, l'équité et l'ouverture. Ils exploreront quatre dimensions (voir annexe) et comporteront au maximum trois axes. Je souhaite attirer votre attention sur la nécessité de les concevoir dans une perspective de continuité d'écoles constituées en réseau de la maternelle au collège. De même, il est impératif de prendre en considération les différents temps éducatifs - y compris le hors temps scolaire - dans le même souci de cohérence et de continuité pour l'élève.

L'objectif premier de ces projets vise l'amélioration des résultats des élèves au regard des compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Il est le moyen de partager avec les établissements du second degré des objectifs communs et de s'inscrire par là même dans le projet de réseau écoles-collège (réseau du socle). Une

dimension est incontournable, celle de la maîtrise de la langue. Celle-ci doit constituer l'objectif prioritaire du projet d'école.

Il vous appartiendra dans un premier temps de réaliser un diagnostic portant sur l'environnement éducatif à l'aide du guide méthodologique annexé. Ce diagnostic, que vous complétez par le document support proposé, vous permettra d'élaborer votre nouveau projet d'école. Il est composé d'une fiche récapitulative (coordonnées de l'école, les axes et objectifs retenus et la validation), d'une fiche projet vierge, d'informations complémentaires et de besoins en formation exprimés par l'équipe.

2/2

Les écoles, situées en regroupement pédagogique intercommunal (RPI), élaboreront un projet d'école commun.

Les pôles ressources de circonscription accompagneront les équipes dans l'élaboration de ce nouveau projet d'école que je souhaite tout à la fois réaliste, pragmatique et en lien avec les réalités du contexte local.

A terme, seront mis en cohérence les projets d'école, de collège, de réseau, au service du projet académique.

Calendrier :

Le calendrier proposé permettra une mise en œuvre du projet d'école pour le 1^{er} trimestre de la rentrée 2016 :

- **de mai au 1^{er} juillet 2016** : *étapes 1 et 2* (en lien avec le guide méthodologique)
 - Constat et objectifs retenus avec indicateurs et définition des objectifs prioritaires
- **au 10 septembre** :
 - relecture du PE 2016-2020, phase de dialogue IEN / directeurs et avis IEN
- **septembre-1^{er} octobre 2016** :
 - mise en œuvre des objectifs : finalisation des programmes d'actions
 - intégration des nouveaux programmes
 - accompagnement par les équipes de circonscription
 - validation par l'IEN
- **Octobre-début novembre 2016** : présentation pour adoption au conseil d'école (premier conseil d'école de l'année scolaire)

Je sais pouvoir compter sur votre engagement pour la réalisation de ce projet d'école 2016-2020 et vous remercie de votre dévouement au service des élèves du département.

Annexes :

- Guide méthodologique ;
- Fiche avenant au projet d'école
- Document « Projet d'école 2016-2020 » à compléter ;


Dominique BECK



PROJET D'ECOLE 2016-2020

PRESENTATION DU DOSSIER

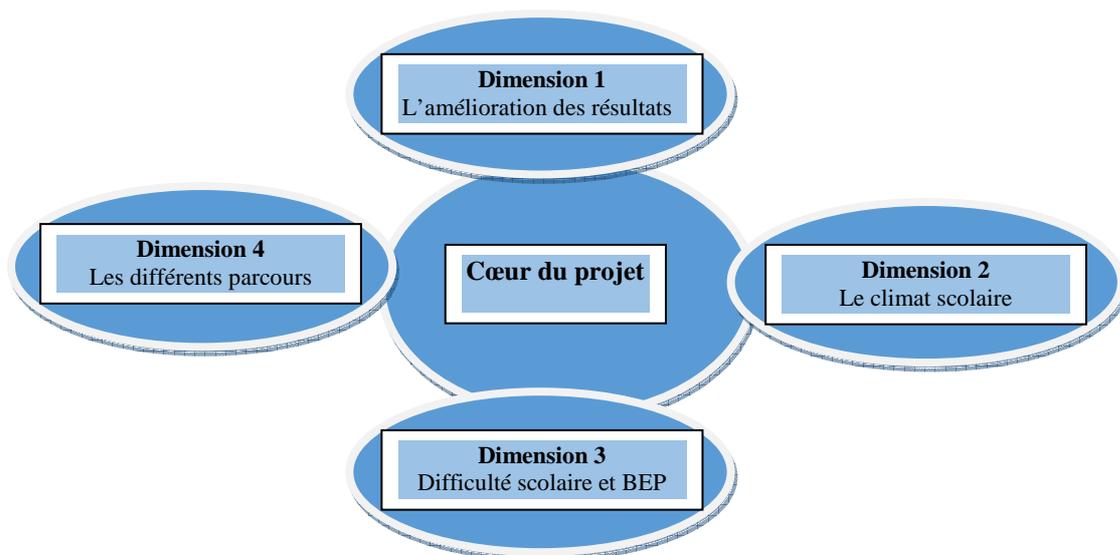
« L'école est le lieu de réussite et d'épanouissement pour tous, un lieu d'éveil à l'envie et au plaisir d'apprendre, à la curiosité intellectuelle, à l'ouverture d'esprit, un lieu où il est possible d'apprendre et d'enseigner dans de bonnes conditions, un lieu permettant de former des citoyens. »

Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République

Le projet d'école est un outil contribuant à atteindre cet objectif. Il implique tous les acteurs de la communauté éducative. Chacun est co-responsable et se mobilise afin d'agir pour la réussite de tous les élèves.

La réflexion sur le projet d'école et l'action qui en découle nécessitent d'analyser la réalité de l'école au regard :

- **de quatre dimensions indissociables et interdépendantes**
 - **L'amélioration des résultats des élèves au regard du socle commun**, en tenant compte de la progressivité des apprentissages de la maternelle au collège ;
 - **Le climat scolaire** (la vie à l'école) qui fait de la question éducative une préoccupation concertée de tous y compris des partenaires de l'école (parents, collectivités territoriales, associations) ;
 - **Les réponses à la difficulté scolaire est aux besoins particuliers** en termes d'inclusion, d'accompagnement pédagogique et de suivi afin de réduire les inégalités ;
 - **Les différents parcours de l'élève** : éducation artistique et culturelle, sportive et humaniste qui contribuent à l'égalité des élèves.



- **des missions de l'école :**

- Garantir l'acquisition du "Lire, écrire, parler" et enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert pour assurer la maîtrise du socle commun
- Conforter une école bienveillante et exigeante
- Mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire
- Favoriser le travail collectif de l'équipe éducative
- Accueillir, accompagner, soutenir, et former les personnels
- Renforcer le pilotage et l'animation des réseaux de l'école maternelle au collège

Ainsi, après le constat effectué pour chacune des dimensions avec l'appui des questions clés (étape 1), l'équipe fait le choix de deux à trois axes pour l'ensemble du projet d'école, afin de définir des modalités particulières de mise en œuvre des programmes (étape 2). Selon les besoins relevés et le pilotage de l'IEN, certaines dimensions peuvent être privilégiées. Dès lors que les initiatives engagent la communauté éducative, elles sont intégrées au projet d'école. Il est rappelé que la maîtrise de la langue demeure l'objectif prioritaire de l'école primaire.

Le dossier comprendra donc :

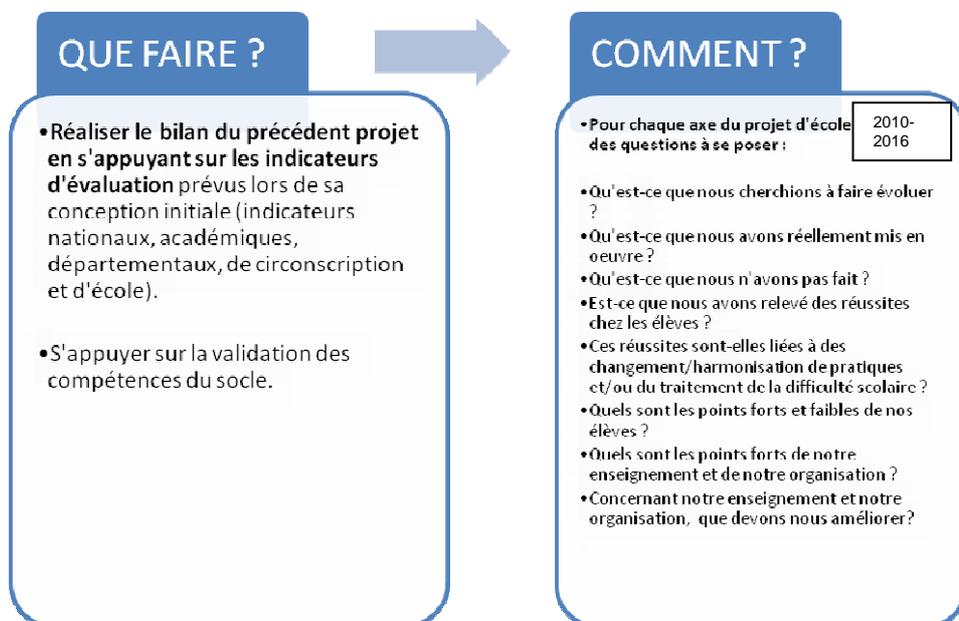
- Un rappel très synthétique des éléments du diagnostic partagé ;
- La définition des deux ou trois axes et des objectifs choisis.
- Un programme d'actions pédagogiques et éducatives explicitant la mise en œuvre des objectifs retenus
- Une description des modalités d'évaluation du projet (en particulier, un rappel des indicateurs qui serviront à évaluer et mesurer les résultats obtenus au terme des 3 ans du projet initial),
- Eventuellement une annexe technique complémentaire pour présenter des éléments réglementairement présents dans le projet d'école, si ce n'est déjà fait dans le plan d'actions.

Les parties suivantes explicitent la démarche.

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES

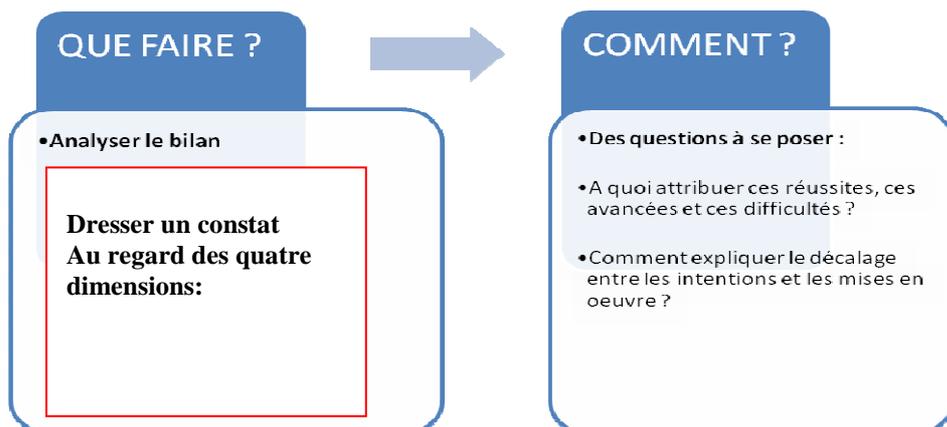
1. Dresser un diagnostic :

❖ CONSTAT (questions clés)



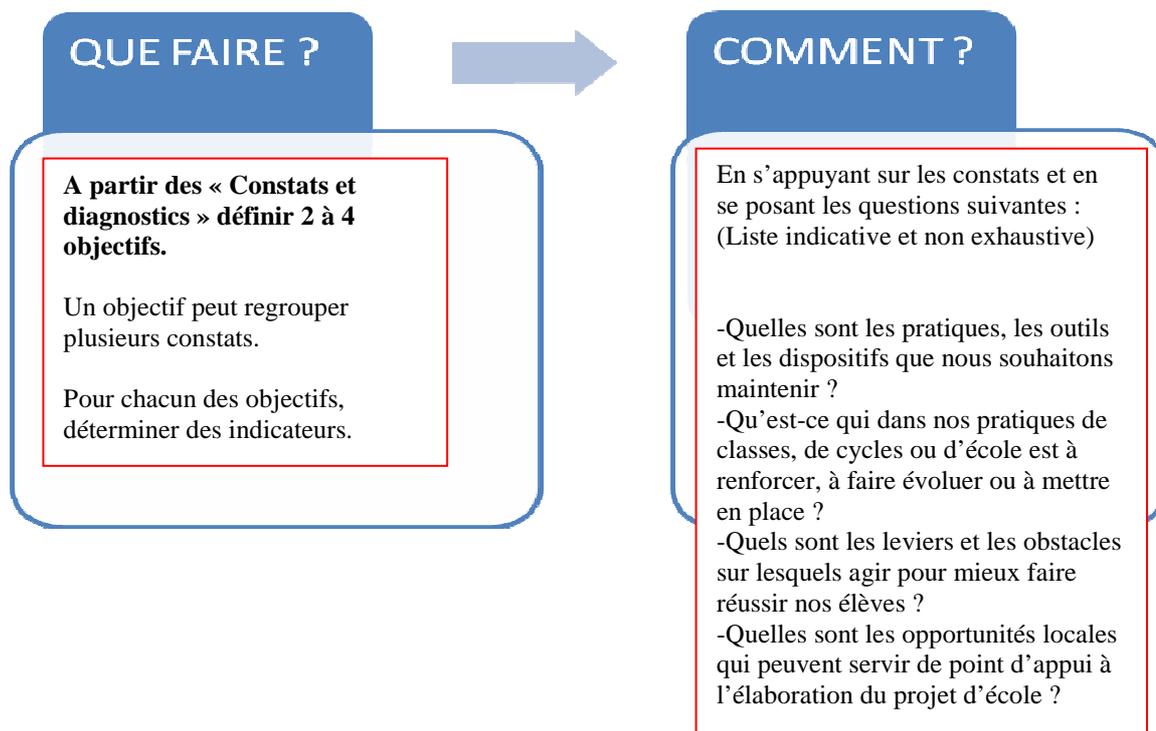
❖ DIAGNOSTIC (questions clés)

Des questions à se poser pour chaque axe et avenant du précédent projet d'école :



Il s'agit d'identifier les informations pertinentes permettant de définir « la carte d'identité » de l'école, ses atouts et ses besoins seront mis en évidence les indicateurs fondamentaux susceptibles d'expliquer la situation du moment.

2. Définir les **objectifs** prioritaires :



L'analyse des données a fondé le diagnostic partagé. Il s'agit à présent de **déterminer les axes et objectifs du projet d'école** qui doivent être en nombre limité (2 ou 3)

Les axes précisent les intentions générales du projet (ex : former des citoyens autonomes et responsables)

Les objectifs, se caractérisent par 3 composantes :

- **les moyens** : organisationnels, matériels,
- **les personnes** : qui fait quoi, où, comment, pendant combien de temps ?

3. Elaborer un programme d'actions

Pour chacun des axes et objectifs retenus (en lien avec une ou plusieurs dimensions), il s'agit de concevoir un programme d'actions déclinable annuellement. Ces actions constituent le cœur de projet. On choisit celles qui paraissent les plus efficaces pour résoudre les difficultés. On établit pour chacune d'elle une fiche action qui précise le rappel de l'objectif (situation initiale et situation souhaitée), les bénéficiaires de l'action, les intervenants, les étapes de la démarche entreprise et sa durée.

Les actions doivent s'articuler entre elles dans un programme d'actions cohérent et planifié : tous les acteurs participent au classement des actions dans les thématiques retenues. La planification des actions définit ensuite le calendrier d'exécution (chaque action a une durée propre).

Fiche action type

Intitulé de l'action	
Objectifs	
Elèves bénéficiaires	
Personnes ressources	
Intervenants extérieurs	
Calendrier de l'action	
Mise en œuvre	
Moyens mobilisés	
Évaluation et indicateurs de réussite	

ANNEXE 1 : AGIR AVEC LE PROJET D'ÉCOLE

4. Mettre en place une procédure d'évaluation

Prévue dans la programmation des actions, l'évaluation se fera de manière différenciée à court terme (à la fin de chacune des actions), à moyen terme (annuellement lors du bilan annuel), à long terme (en fin de projet soit 3 ou 4 ans). Lors des évaluations intermédiaires, des modulations des actions peuvent intervenir en fonction des résultats obtenus ou non obtenus. En fin de projet, c'est le projet dans son ensemble qui est évalué.

Il s'agit de mesurer l'écart entre ce qui était souhaité et ce qui est réalisé. L'évaluation portera à la fois sur le projet en qualité de processus d'une part et de produit d'autre part. Il ne s'agit donc pas de vérifier uniquement une conformité attendue, il conviendra de répondre aux questions « les objectifs fixés sont-ils atteints » et « où en sommes-nous de la mise en place des actions du projet ». Des outils d'aide à l'autoévaluation du projet utilisés dans le second degré peuvent être mobilisés tels que OAPE (Outils d'aide à l'Autoévaluation du Projet d'Etablissement)¹, la méthode QUALEDUC². Il conviendra de s'attacher à identifier les résultats obtenus à partir des actions engagées et en mesurant les effets sur les élèves, les usagers ou les professionnels de l'école. Cette évaluation donnera lieu à une analyse permettant par la suite d'arrêter le projet suivant. Cette démarche doit permettre d'évaluer l'efficacité (résultats obtenus), la conformité (bonne réalisation des actions telles que prévues initialement), l'efficacité (utilisation rationnelle des moyens) et la pertinence du programme d'actions (adéquation entre les actions entreprises et les objectifs poursuivis).

CALENDRIERS POUR LE DIRECTEUR ET POUR L'IEN

- ▶ **mai 2016** : parution de la circulaire projet d'école

- ▶ **de mai au 1^{er} juillet 2016** : *étapes 1 et 2* (en lien avec le guide méthodologique)
 - Constat et objectifs retenus avec indicateurs et définition des objectifs prioritaires

- ▶ **au 10 septembre** :
 - relecture du PE 2016-2020, phase de dialogue IEN / directeurs et avis IEN

- ▶ **septembre-1^{er} octobre 2016** :
 - mise en œuvre des objectifs : finalisation des programmes d'actions
 - intégration des nouveaux programmes
 - accompagnement par les équipes de circonscription
 - validation par l'IEN

- ▶ **Octobre-début novembre 2016** : - présentation pour adoption au conseil d'école (premier conseil d'école de l'année scolaire)

¹ Voir document annexé, source site Eduscol : <http://eduscol.education.fr/cid58628/oape.html>

² Voir source site Eduscol :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/Action_educative/18/2/Guide_QualEduc_433182.pdf

GLOSSAIRE

Diagnostic : A partir du constat effectué collectivement, il s'agit d'analyser les points forts et les points faibles du fonctionnement de l'école (résultats des élèves, pratiques pédagogiques, travail en équipe...) au regard des quatre dimensions.

Cœur de projet : construit au regard des quatre dimensions, il correspond aux objectifs retenus et aux actions associées à ces objectifs dans le but d'améliorer les conditions qui permettent aux élèves de réussir.

Objectif : un objectif est à définir au regard de la dimension retenue. C'est l'objet de travail qui permet d'orienter l'organisation des pratiques au sein de la classe, des cycles, de la classe, de l'école, tout en les mettant en cohérence.

Il est à rapporter à un indicateur (en lien avec le socle, le contexte local, avec le retard dans le cycle, avec les PPRE, avec la validation des attestations...).

Compétence : Ensemble des comportements potentiels (affectifs, cognitifs et psychomoteurs) qui permettent à un individu d'exercer efficacement une activité considérée généralement comme complexe. A ce titre, elle englobe des « savoirs, savoir-faire et savoir-être » intimement liés.

Programme d'actions : Pour chaque dimension, et selon les différents objectifs et indicateurs retenus, il s'agit de concevoir un programme d'actions (de cycle, d'école, de réseau) déclinables annuellement, y compris les actions proposées par le conseil école collège. Un relevé de conclusion joint en annexe précise les éléments qu'il convient d'identifier lors de la conception de l'action.

Parcours : Plusieurs continuités scolaires sont à construire et donnent lieu à différents parcours :

→ Les dernières réformes pédagogiques visent **la fluidité des parcours** de l'élève dans la classe, entre les cycles, et dans le **réseau du socle**: celle entre la grande section de maternelle et le cours préparatoire ; celle entre chaque cycle, à l'école comme au collège ; celle entre le collège et les trois voies du lycée ; celle enfin entre le lycée et l'enseignement supérieur, en étant attentif aux acquis des élèves, aux méthodes de travail, à la continuité de l'orientation ainsi qu'au repérage des signes précurseurs du décrochage.

→ De la maternelle au lycée, un nouveau parcours éducatif de l'école élémentaire à la terminale, **le parcours citoyen**, est construit notamment autour du nouvel enseignement moral et civique.

→ De l'école au lycée, **le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC)** a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle. Rendu obligatoire par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013, le **PEAC** est l'ensemble des connaissances acquises par l'élève, des pratiques expérimentées et des rencontres faites dans les domaines des arts et du patrimoine, que ce soit dans le cadre des enseignements, de projets spécifiques, d'actions éducatives, dans une complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Modalités d'évaluation : Le décret sur l'évaluation des élèves et le livret scolaire, à l'école et au collège, et les trois arrêtés qui y sont relatifs, permettent une évolution du système d'évaluation des acquis scolaires des élèves. Le nouveau livret scolaire se veut un outil simple, précis et complet pour rendre compte aux parents des acquis de leurs enfants. À la fin de chacun des trois cycles de la scolarité obligatoire (en CE2, en 6^e et en 3^e), le niveau de maîtrise des huit grandes composantes du socle commun sera évalué selon une échelle à quatre niveaux : maîtrise insuffisante, maîtrise fragile, maîtrise satisfaisante, très bonne maîtrise.

Afin de valoriser et encourager l'élève à prendre confiance en ses capacités, l'évaluation devient une démarche, et non seulement une mesure, lorsqu'elle précise ce qui est attendu de l'élève, lui restitue un bilan détaillé de son travail et lui donne les moyens de progresser et de résoudre ses difficultés scolaires. Dans cette perspective, les réussites et les points à améliorer sont identifiés et les moyens pour améliorer ses résultats sont indiqués à l'élève.

Cette démarche se veut **positive** pour l'élève.

Indicateur : ce qui permet d'évaluer, de mesurer l'effet des actions qui seront mises en place en fonction des objectifs. Le choix de ces indicateurs est important car ils permettent le relevé d'informations nécessaires pour agir.

ANNEXE 1 : AGIR AVEC LE PROJET D'ECOLE

Définition : Un **indicateur** est défini comme une donnée objective décrivant une situation et permettant de l'apprécier. Il doit permettre d'effectuer des comparaisons dans le temps et donc de **mesurer des écarts**.

Un indicateur est une donnée sur laquelle on décide d'agir.

LES TEXTES DE REFERENCE

Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République

Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif aux activités pédagogiques complémentaires

Décret n° 2013-682 du 24 juillet 2013- Cycles d'enseignement : école primaire et collège

Décret n° 2015-372 du 31 mars 2015 relatif au socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Arrêté du 1^{er} juillet 2013- Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

Arrêté du 18 février 2015- Programme d'enseignement de l'école maternelle

Arrêté du 12 juin 2015 - Programme d'enseignement moral et civique- École élémentaire et collège

Arrêté du 9 novembre 2015- Programmes d'enseignement de l'école élémentaire et du collège

Circulaire n° 2013-073 du 3 mai 2013 relative au parcours d'éducation artistique et culturelle

Circulaire n° 2015-085 du 3 juin 2015- Circulaire de rentrée 2015

Circulaire n° 2015-129 du 21 août 2015- Unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis), dispositifs pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans les premier et second degrés

Circulaire n° 2015-176 du 28 octobre 2015- Sections d'enseignement général et professionnel adapté

Projet d'École 2016-2020

Commune : _____ Circonscription : _____

ECOLE (S) : _____

Elémentaire Primaire Maternelle

En REP/REA

N° d'immatriculation de l'école (RNE) _____

En regroupement Avec (préciser l'école ou les écoles) _____

Axes et objectifs retenus ⁽¹⁾

① AXE et Objectifs :

Dimension 1 – 2 – 3 - 4

② AXE et Objectifs :

Dimension 1 – 2 – 3 - 4

③ AXE et Objectifs :

Dimension 1 – 2 – 3 - 4

(1) Entourer la (ou les) dimensions visée(s) – NB. : un axe peut viser plusieurs dimensions

Transmission du projet à l'inspecteur de l'éducation nationale le :

Le directeur

Validation de l'inspecteur de l'éducation nationale le :

L'inspecteur de l'éducation nationale :

Présentation au conseil d'école le :

Le directeur

FICHE ACTION n ° Intitulé de l'action	AXE	DIMENSION
Objectif(s)		
Elèves bénéficiaires		
Personnes ressources		
Intervenants extérieurs		
Calendrier de l'action		
Mise en œuvre	Modalités / Principes / Outils	
Moyens mobilisés		
Évaluation et indicateurs de réussite		

Informations complémentaires

Résultats des élèves

Palier 1	
Palier 2	
Palier 3	
...	
...	
...	

Ressources pédagogiques

BCD	
ENR	
...	
...	
...	
...	

Ressources liées à l'environnement

Bibliothèque	
Centre ressource	
Musée	
CEL/CLAS	
...	
...	
...	

Intervenants agréés réguliers

Nom de l'intervenant	domaine	Nb heures

Besoins en formation exprimés par l'équipe

--